



Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/06/2022 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président  
 Renaud Beretti

ÉCHELLE 1:5 800	PROCÉDURES		
	ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
	Arrêté le		
	25/02/2020		
	Approuvé le		
	21/06/2022		

CONCEPTION ET DESSIN  
 EPICAD  
 44 rue Charles Moréau  
 13000 AIX-EN-PROVENCE  
 Tél : 04 79 69 39 51  
 info@epicad.fr  
 www.epicad.fr

FOND CADASTRAL  
 Origine Cadastre  
 Droits de l'État réservés  
 janvier 2022

**Zonage**

- Zone humide à protéger
- Zone humide RAMSAR à protéger
- Zone NATURA2000
- Zone ZNIEFF type I
- Site inscrit
- Corridor biologique
- Secteur de vigne à protéger

**Prescriptions au titre de l'article L151-34 1° du CU**

- Inconstructibilité (galeries souterraines)
- Informations**
- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
  - Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
  - Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
  - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores voie ferrée)
  - Périmètre de 500 m de protection des monuments historiques
  - Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
  - Bâtiment agricole
  - ViaRhona : itinéraire doux à aménager au titre de l'article R151-38

**Cadastre**

- Parcelle
- Bâti dur
- Bâti léger
- Lac et rivière
- Voie ferrée

